Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDCAR/2018-838** **14/11/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Quatrième appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4)

Destinataires d'exécution
Administration centrale (DGER et SRH) Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole

Textes de référence :Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note fait suite aux notes n°2017-1013 du 19 décembre 2017, n°2018-335 du 25 avril 2018 et n°2018-521 du 12 juillet 2018 relatives, respectivement, aux première, deuxième et troisième phases d'appel à candidature, pour une affectation à compter du 3 décembre 2018, sur les postes de direction d'établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être. Elle précise les modalités de la quatrième phase d'appel à candidatures, et d'examen des candidatures, sur les postes restant vacants ou susceptibles de l'être à la suite des phases précédentes d'appel à candidature.

Les postes concernés sont présentés en annexe A. Les formulaires à utiliser par les candidats, leur supérieur hiérarchique et l'autorité académique sont joints respectivement en annexes B, C et D.

1. Modalités de candidature et conditions de recevabilité

Les modalités de candidature (contenu du dossier et circuit) et les conditions de leur recevabilité sont celles figurant dans la note de service du 19 décembre 2017 susmentionnée.

Sont en outre recevables à participer à cette quatrième phase d'appel à candidature les agents n'ayant pas obtenu de mutation ou d'affectation sur l'un des postes qu'ils avaient choisis à l'issue de la première phase et les agents lauréats de la liste d'aptitude à la suite de la procédure de sélection issue de la note de service n°2017-771 du 27 septembre 2017.

2. Calendrier

Date limite d'envoi simultané par les agents de leur dossier de candidature à leur autorité académique (ou à leur supérieur hiérarchique direct en cas d'affectation hors enseignement), à la DGER et au secrétariat général	**Jeudi 22 novembre 2018** *(à l'adresse nicolas.calame@agriculture.gouv.fr ; monique.bricage@agriculture.gouv.fr)*

Le chef du service
de l'enseignement technique

Jean-Luc TRONCO

Le chef de service
des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE

<u>Annexe A - secteur Direction d’EPL</u> :

Directeur d’EPLEFPA (D1) :

- **EPL de Vire – Normandie (V)**

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DGER-SET-SDEDC-BGDC
DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA

DOCUMENTS A ADRESSER	**1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD**
	1 exemplaire par mél : **DGER, DMC/BEFFR & IGAPS**

Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	**Année**
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction X	
Affectation en qualité de faisant fonction X	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude X	
Non inscrit sur la liste d'aptitude X	
Participation à une autre mobilité (mobilité générale, IEA etc.) X	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle X	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) X	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) X	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif X	

ANNEXE B bis

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. **Aucune possibilité d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée**.

Nom du conjoint :
Prénom du conjoint :
N°Agorha :
Corps :
Grade :

Discipline (si enseignant) :
Fonction :

Etablissement actuel :
Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.

.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NOM – PRENOM du demandeur :		**N° aghora**	

	AFFECTATIONS DEMANDEES (par ordre de priorité)	**Type de poste (01, 02, 03, 04)**	**N° du poste**
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m’engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée» **Date et signature :**

ANNEXE D

NOM – PRENOM du demandeur :	

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

Entourer l’une des cases suivantes :					
Très Favorable	**Favorable**	**Passable**	**Réservé**	**Défavorable**	**Très Défavorable**

Date, cachet et signature :

ANNEXE E

NOM – PRENOM du demandeur :	

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable

Date, cachet et signature :